

epode

EXAMEN AU CAS PAR CAS

AMENAGEMENT DU TELESKI RUELLE
Hauteluce (73)

Dossier 22051

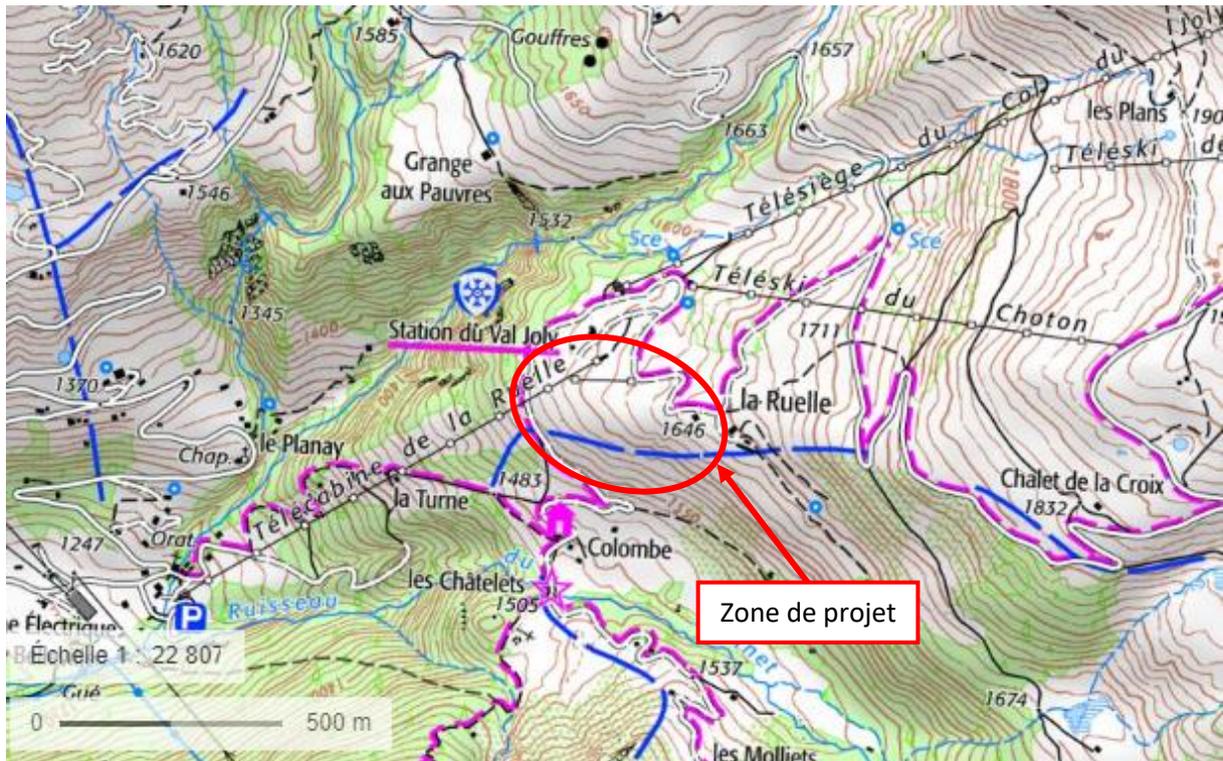
ANNEXES 2 A 7

Août 2022

SOMMAIRE

Annexe 2 : Plan de situation.....	3
Annexe 3 : Photographies du site	5
Annexe 4 : Plan du projet	8
Annexe 5 : PlanS des abords du projet de télési	11
Annexe 6 : Situation vis-A-vis de natura 2000	13
Annexe 7 : Note environnementale	15
1. CARACTERISTIQUES DU PROJET	16
1.1. Contexte.....	16
2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	16
2.1. Contexte hydrographique.....	16
2.2. Captage d'eau potable	18
2.3. Le milieu naturel	20
2.3.1. Milieux d'intérêt écologique et inventaires	20
2.3.2. Expertise écologique	27
2.4. Paysage	29
2.5. Document d'urbanisme.....	29
2.6. Les risques naturels.....	30
3. SYNTHESE.....	32

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION

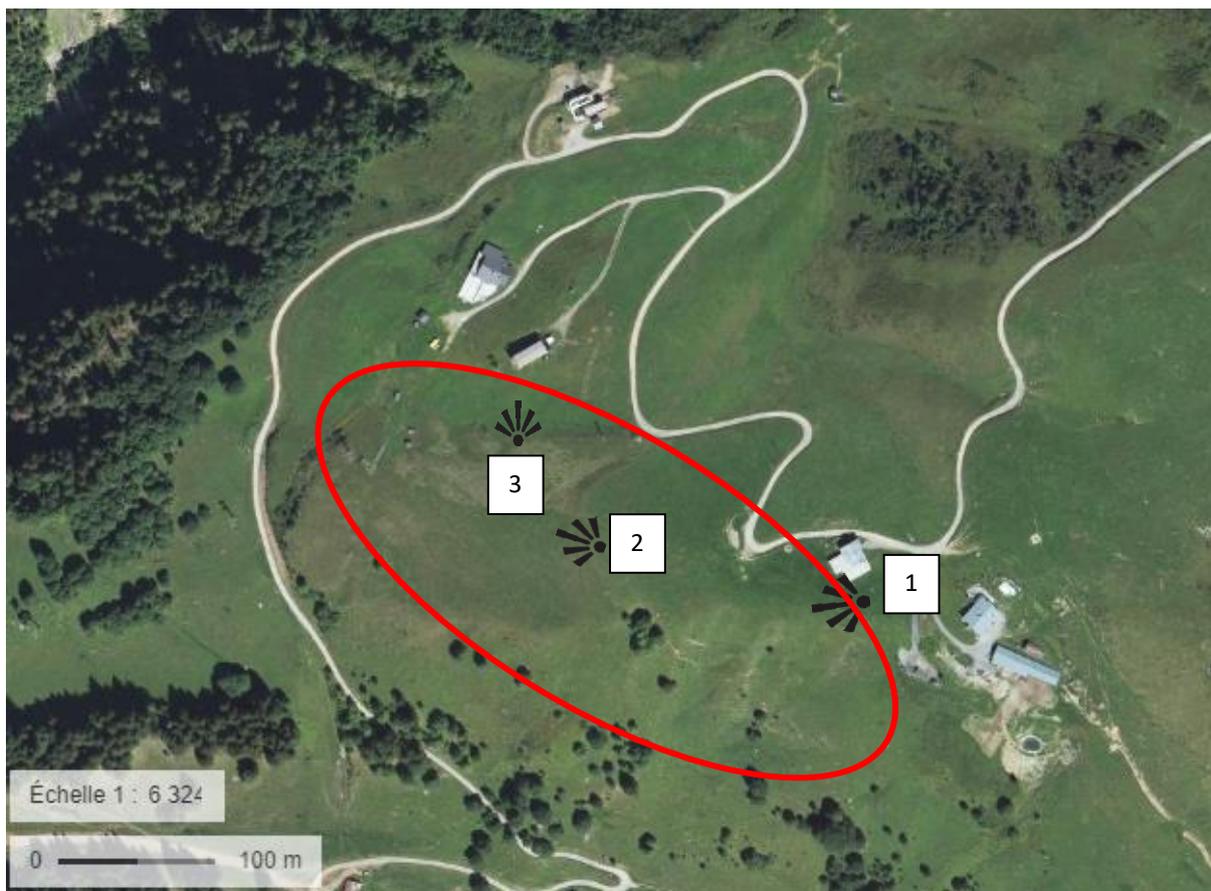


Localisation de la zone de projet - IGN (Source : Géoportail)



Localisation de la zone de projet – Orthophoto (Source : Géoportail)

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE



Localisation des prises des vues sur le projet - Orthophoto
Source : Géoportail



Photo 1 : vue depuis le haut de la zone de projet
Source : EPODE Juillet 2022



Photo 2: vue sur le centre-bas de la zone de projet

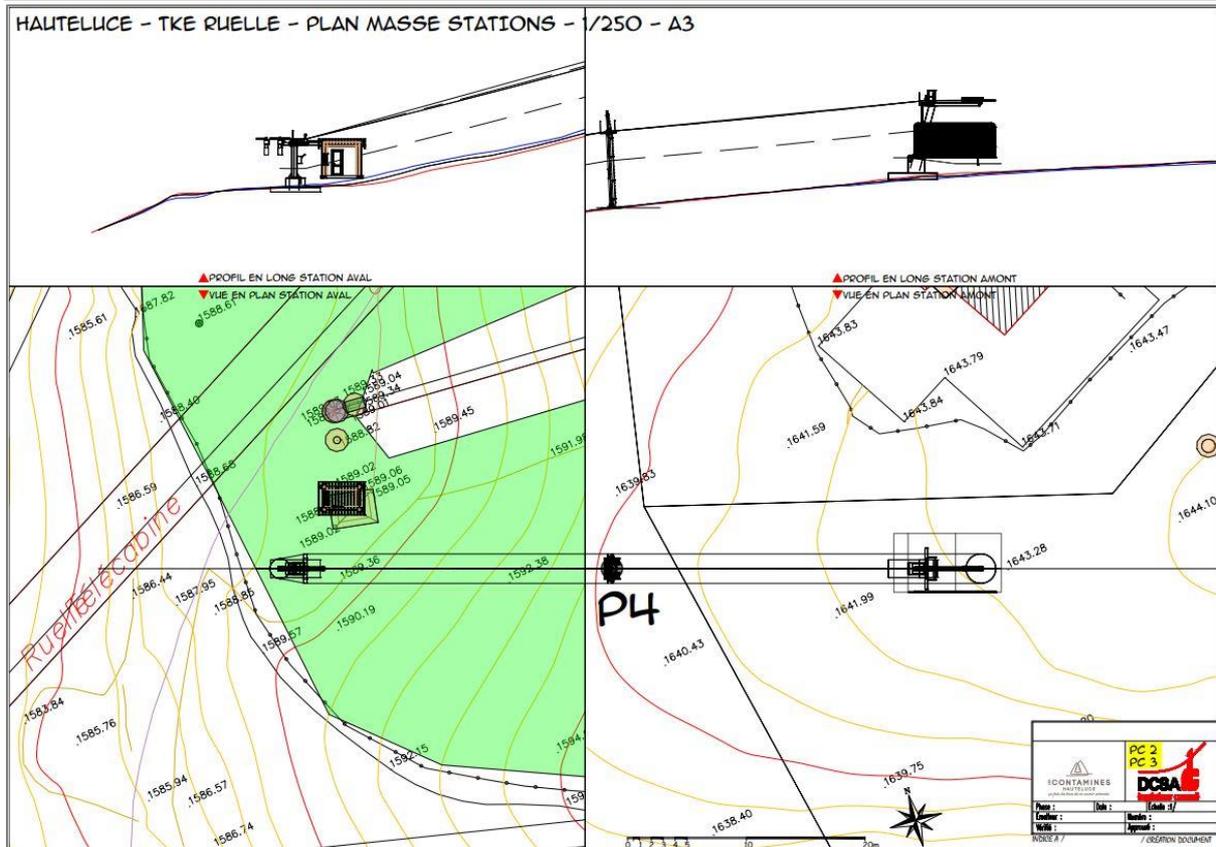
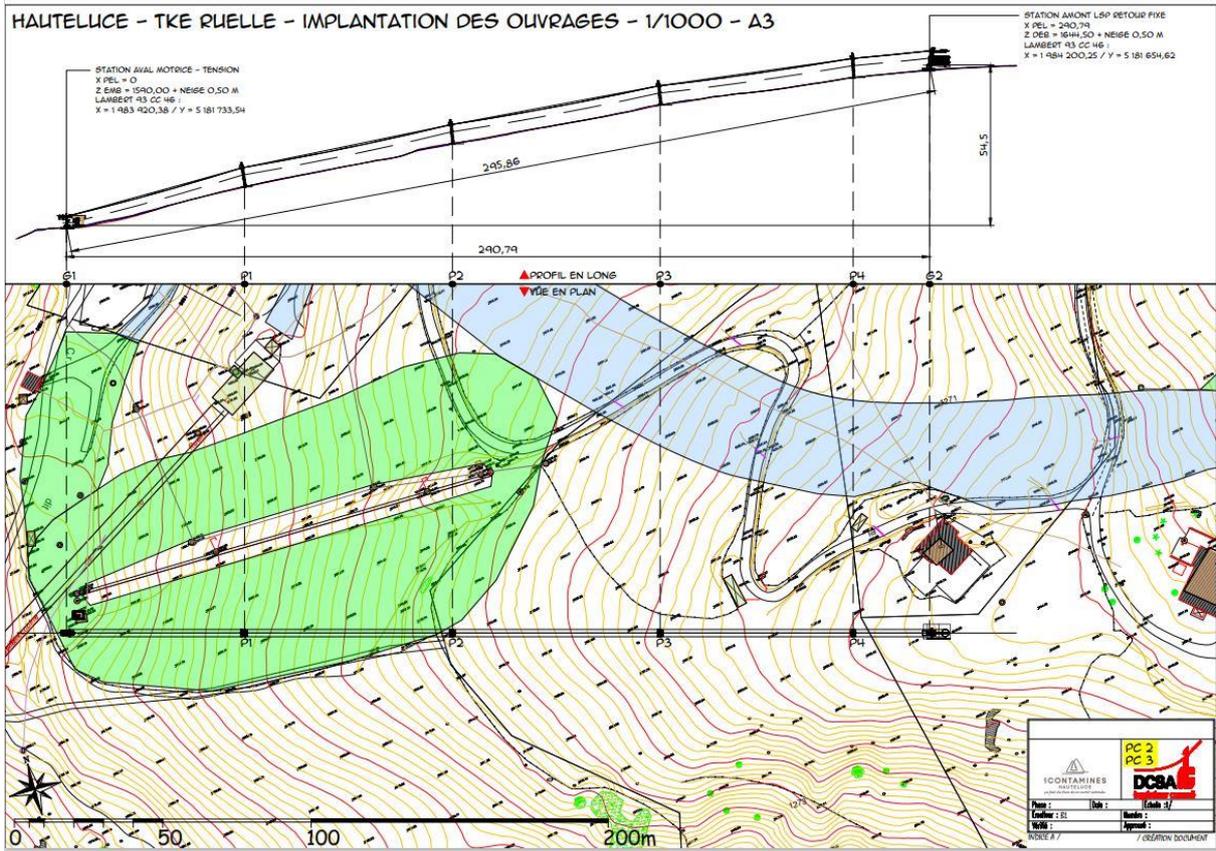
Source : EPODE Juillet 2022

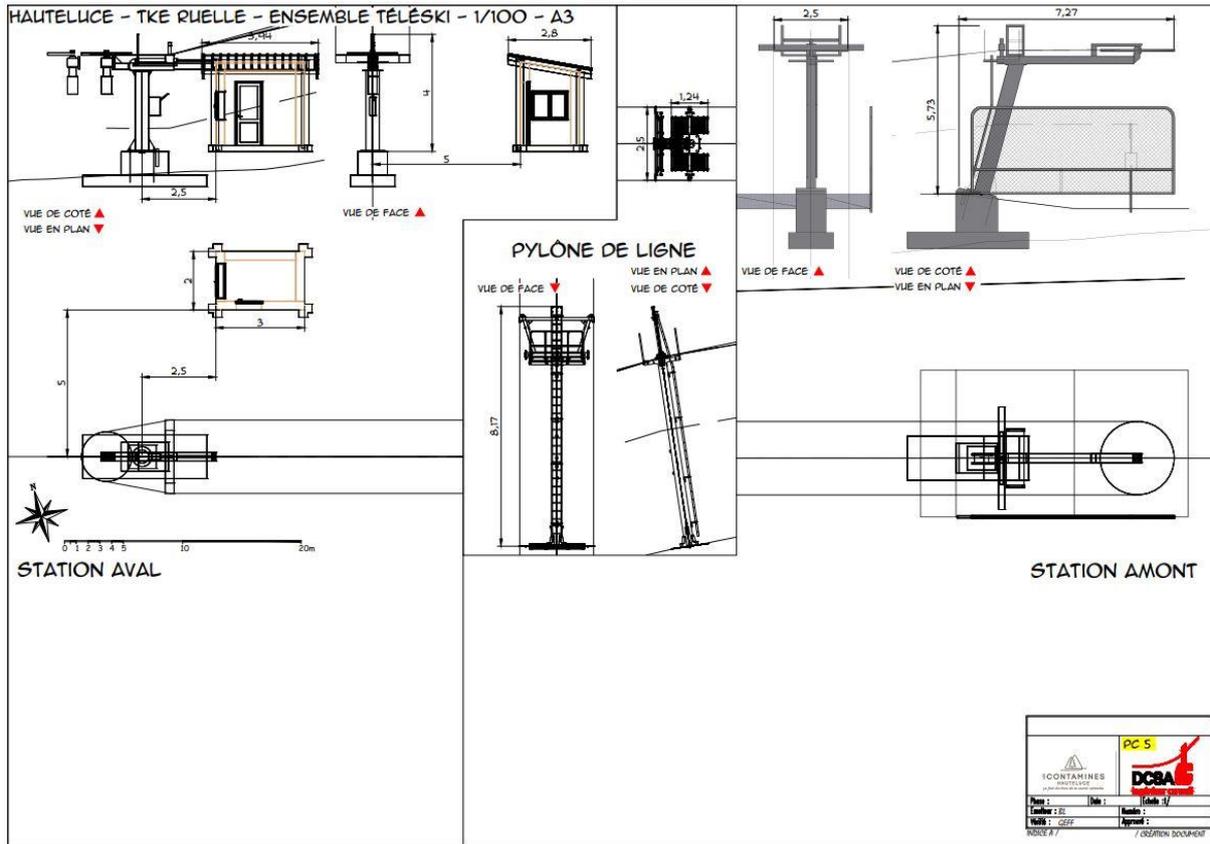


Photo 3 : vue sur le bas de la zone de projet

Source : EPODE Juillet 2022

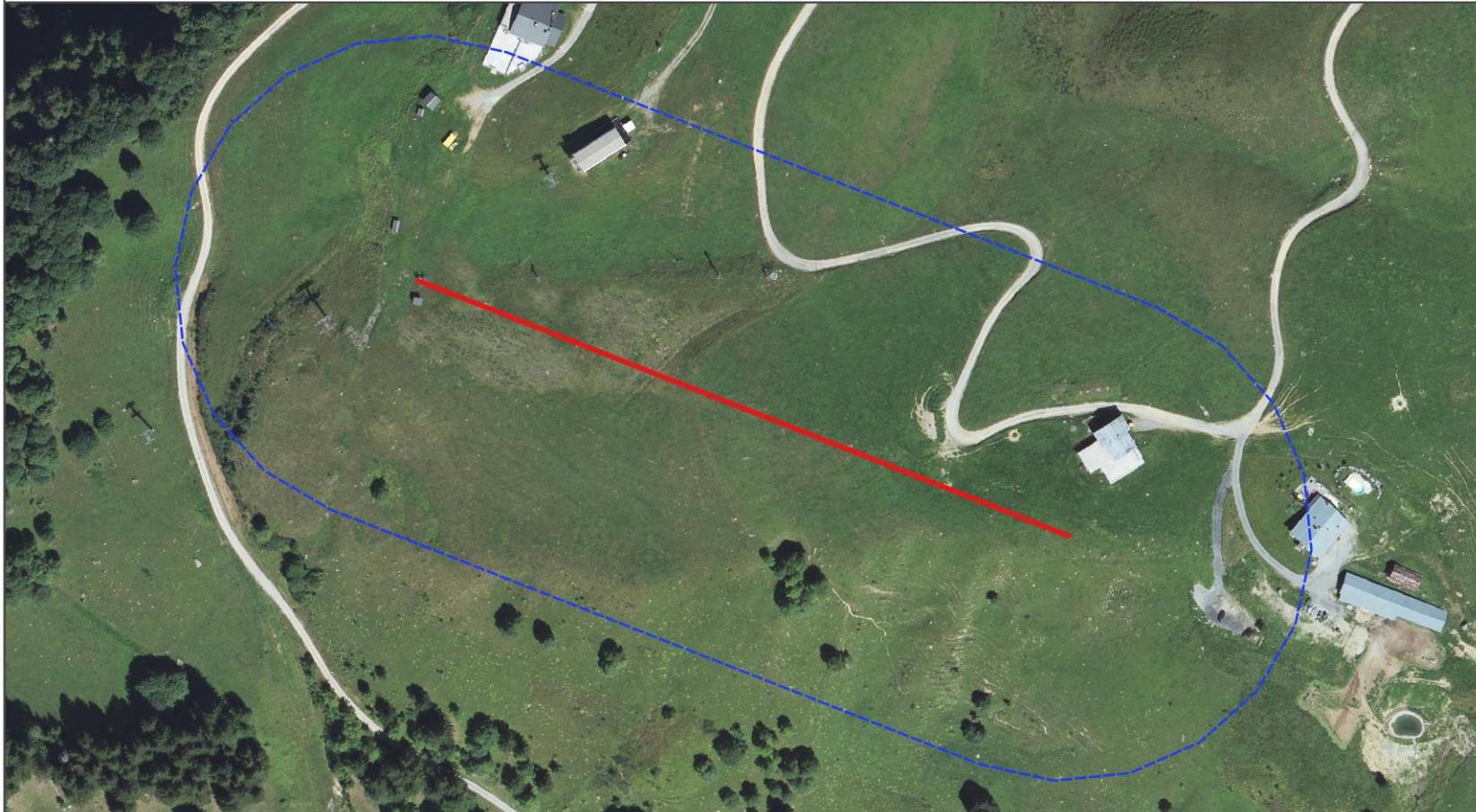
ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET





ANNEXE 5 : PLANS DES
ABORDS DU PROJET DE
TELESKI

Abords du projet de Télési Ruelle (100 m)



Légende

- Tracé du projet
- - - Abords du projet

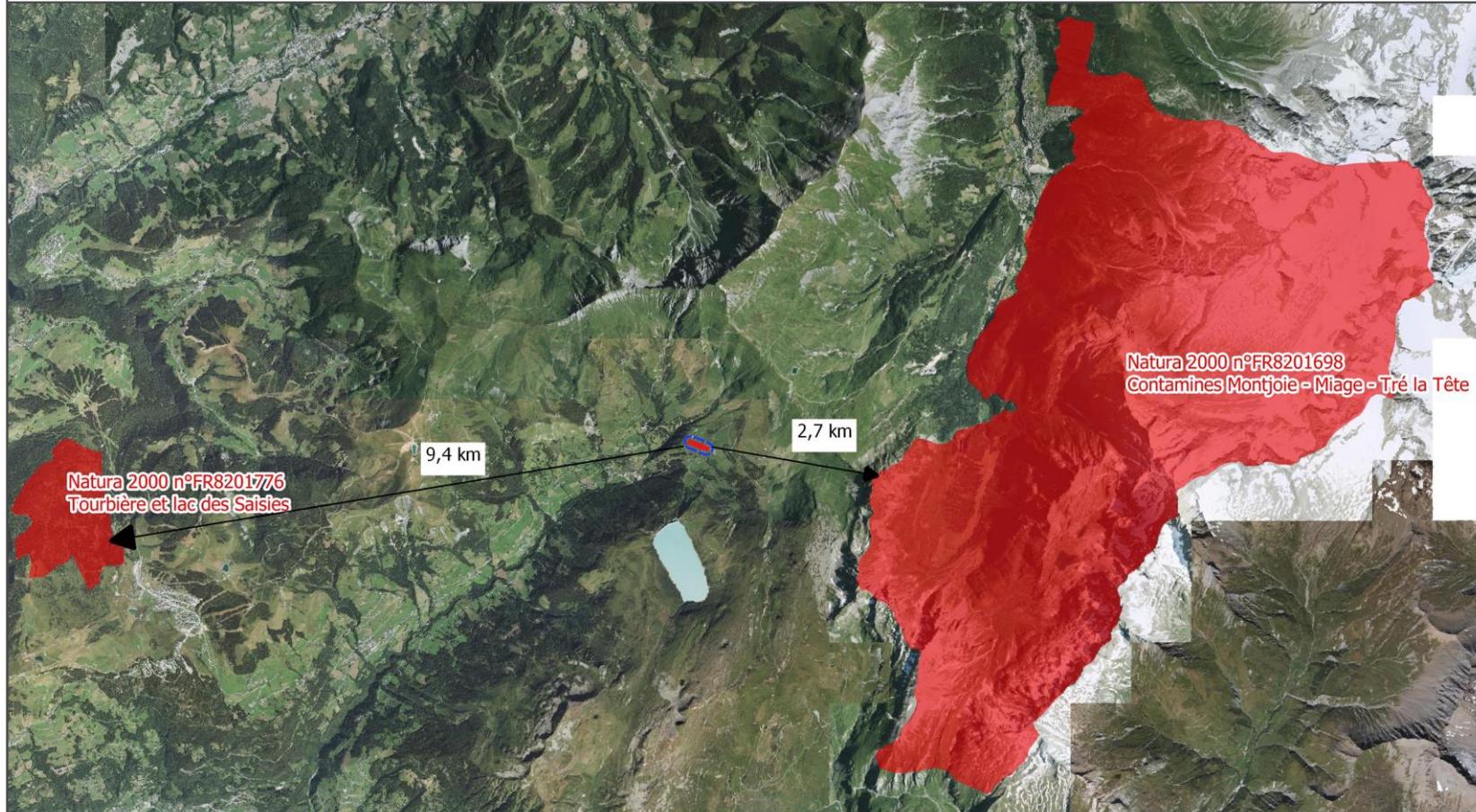


epoda

Date : 19-08-2022
Sources : IGN
BDOrtho, Epode

ANNEXE 6 : SITUATION VIS- A-VIS DE NATURA 2000

Situation vis-à-vis des sites Natura 2000 les plus proches



Légende

- Tracé du projet
- Natura 2000 ZSC
- - - Abords du projet



epoda

Date : 19-08-2022
Sources : IGN
BDOrtho, Epode

ANNEXE 7 : NOTE ENVIRONNEMENTALE

1. CARACTERISTIQUES DU PROJET

1.1. Contexte

La zone de projet est localisée sur la commune de Hauteluce, dans le massif du Beaufortain situé dans le département de la Savoie (73). Elle se situe plus précisément dans le domaine skiable de Hauteluce Val Joly, sur le secteur de La Ruelle entre 1600 et 1700 m d'altitude.

Le présent projet vise à proposer un nouveau télésiège, en remplacement de l'actuel.

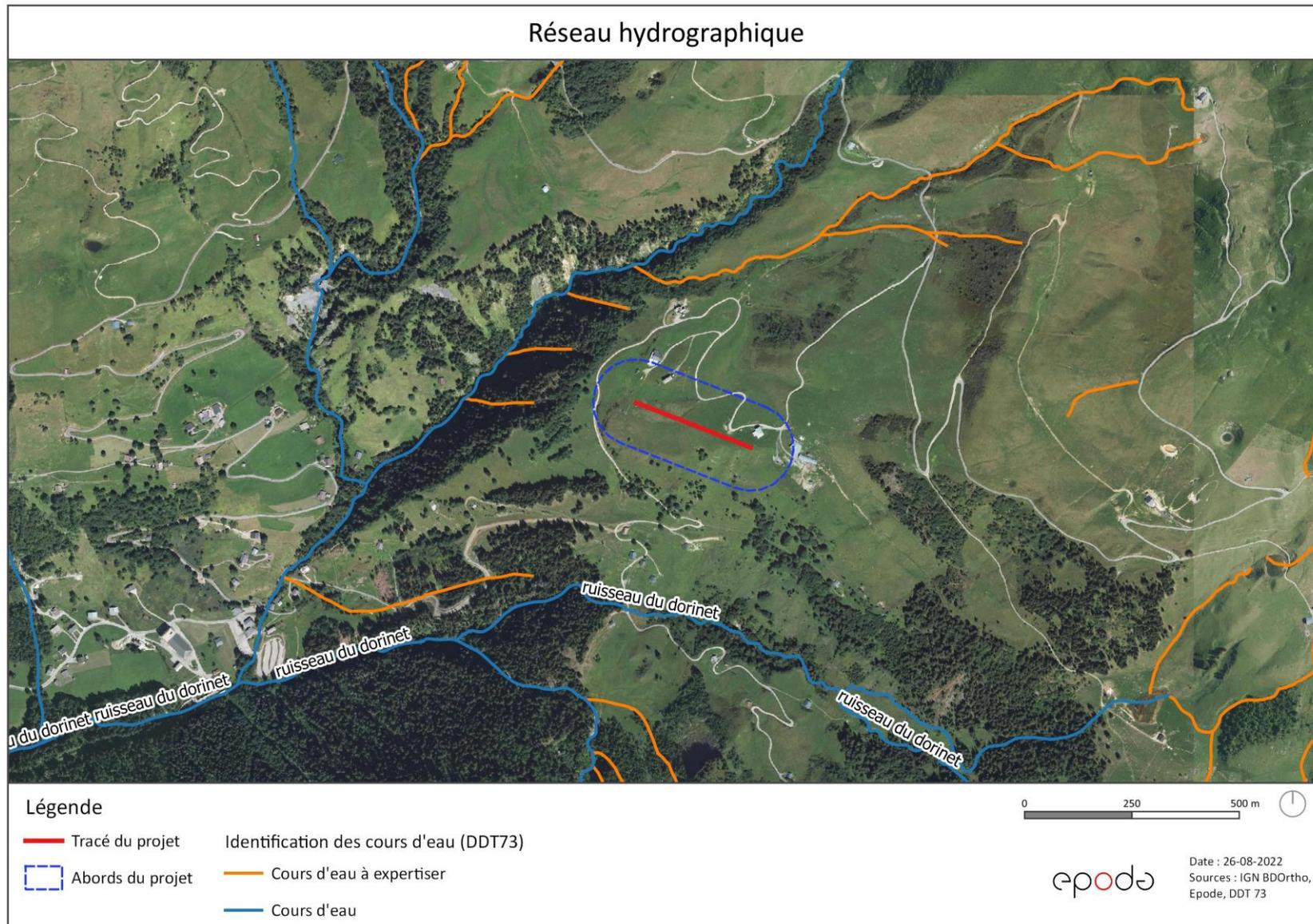
2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1. Contexte hydrographique

La zone d'étude n'est traversée par aucun cours d'eau, cependant deux cours d'eau se situent à proximité du tracé à respectivement 320m à l'ouest et 410m au sud (ruisseau du Dorinet).

Des cours d'eau « à expertiser » se situent aux alentours de la zone d'étude, mais aucun n'en fait partie.

Aucun cours d'eau ne se situe au niveau du tracé et dans les abords (100m). Deux cours d'eau sont cependant à proximité.



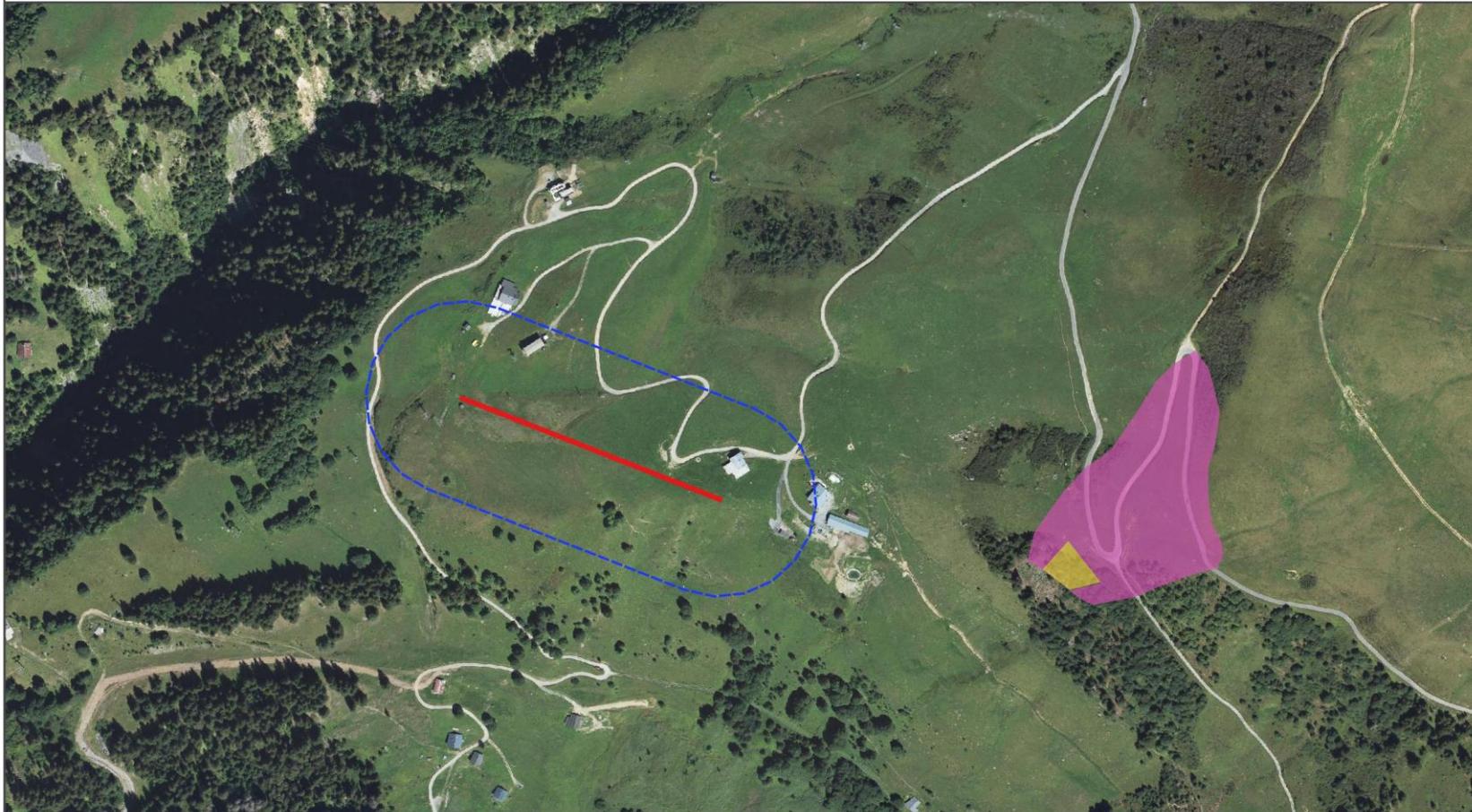
2.2. Captage d'eau potable

Source : Données ARS 73

La zone de projet n'est pas concernée directement par un périmètre de captage d'eau potable. Le périmètre de captage immédiat le plus proche se trouve à environ 300m à l'est du tracé.

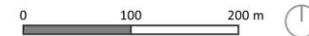
Le tracé du téléski n'est pas concerné par des périmètres de captage.

Captage d'eau potable



Légende

- Tracé du projet
- Abords du projet
- Périmètre de captage immédiat
- Périmètre de captage rapproché



epoda

Date : 19-08-2022
Sources : IGN BDOOrtho,
Epode

2.3. Le milieu naturel

2.3.1. Milieux d'intérêt écologique et inventaires

Les zones de protections réglementaires liées au Réseau Natura 2000

Les Zones Natura 2000 sont des sites retenus par le préfet de département ou en proposition, dans le cadre des Directives européennes dites « Habitat » et « Oiseaux ».

La zone de projet n'est pas localisée dans un site Natura 2000.

Le site Natura 2000 le plus proche (2,7 km) du projet est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°FR8201698 « Contamines Montjoie – Miage – Tré de la Tête », d'une superficie de 5 537 ha (voir cartographie en annexe 6). Ce site Natura 2000 possède les mêmes limites que la réserve naturelle des Contamines-Montjoie.

Réserve Naturelle Nationale (RNN)

Le projet n'est pas concerné par une Réserve Naturelle Nationale.

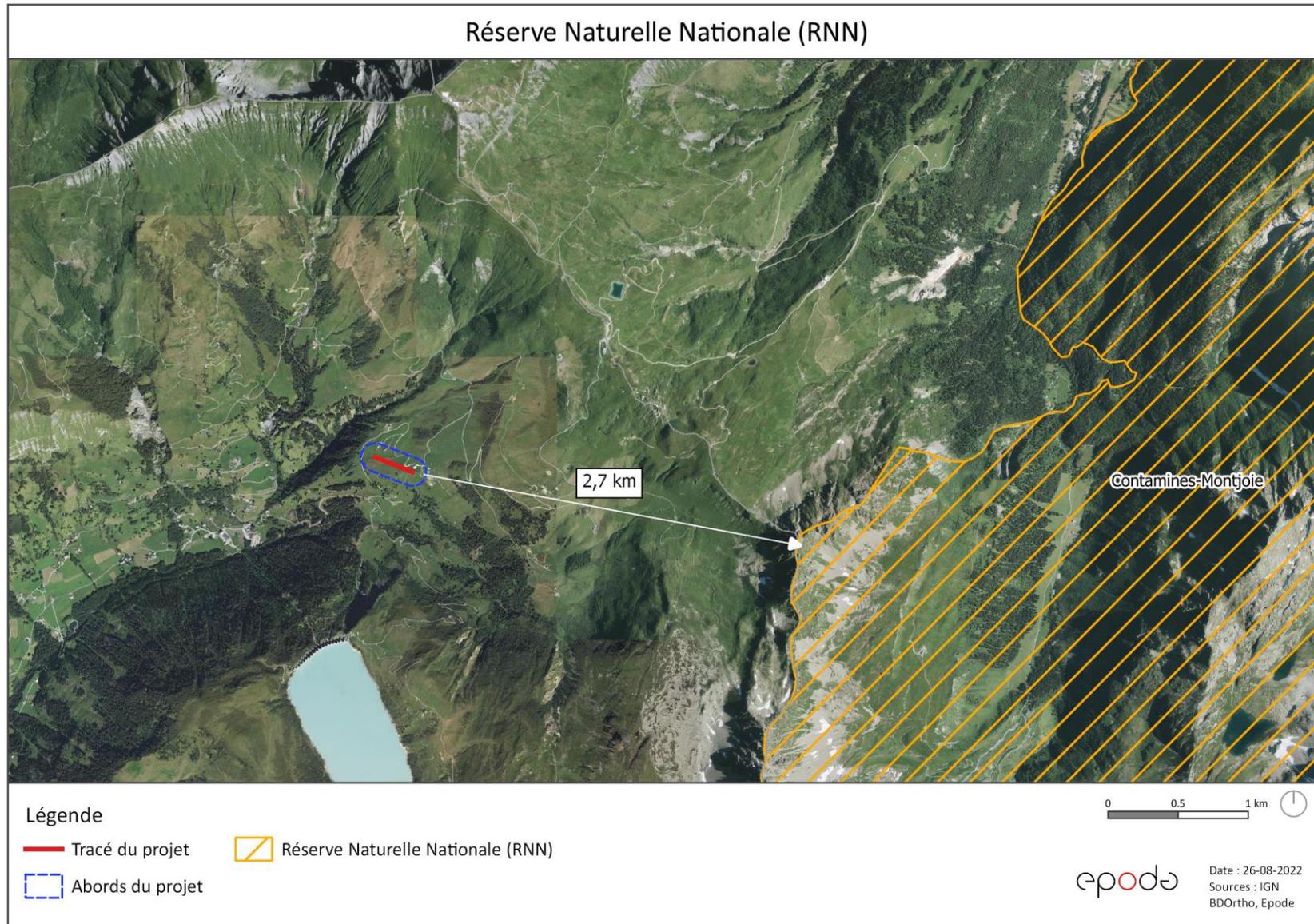
La Réserve Naturelle Nationale la plus proche se situe à 2,7 km du projet, il s'agit de la réserve des Contamines-Montjoie.

Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB)

Le projet n'est pas concerné par un APPB.

L'APPB le plus proche se situe à 2,7 km, il s'agit du Plateau de Very et du Sangle, au nord-ouest de la zone d'étude.

Le projet n'est pas concerné par le site Natura 2000 et la RNN qui se situent à 2,7 km du tracé. Les zones concernées par une Réserve Naturelle Régionale, un Parc Naturel Régional ou National, un Site acquis par le CEN, une ZICO ont été recherchées, mais ne sont pas présentes dans un rayon de 5 km autour de la zone de projet.



Arrêté Prefectoral de Protection du Biotope (APPB)



Légende

- Tracé du projet
- Abords du projet
- APPB



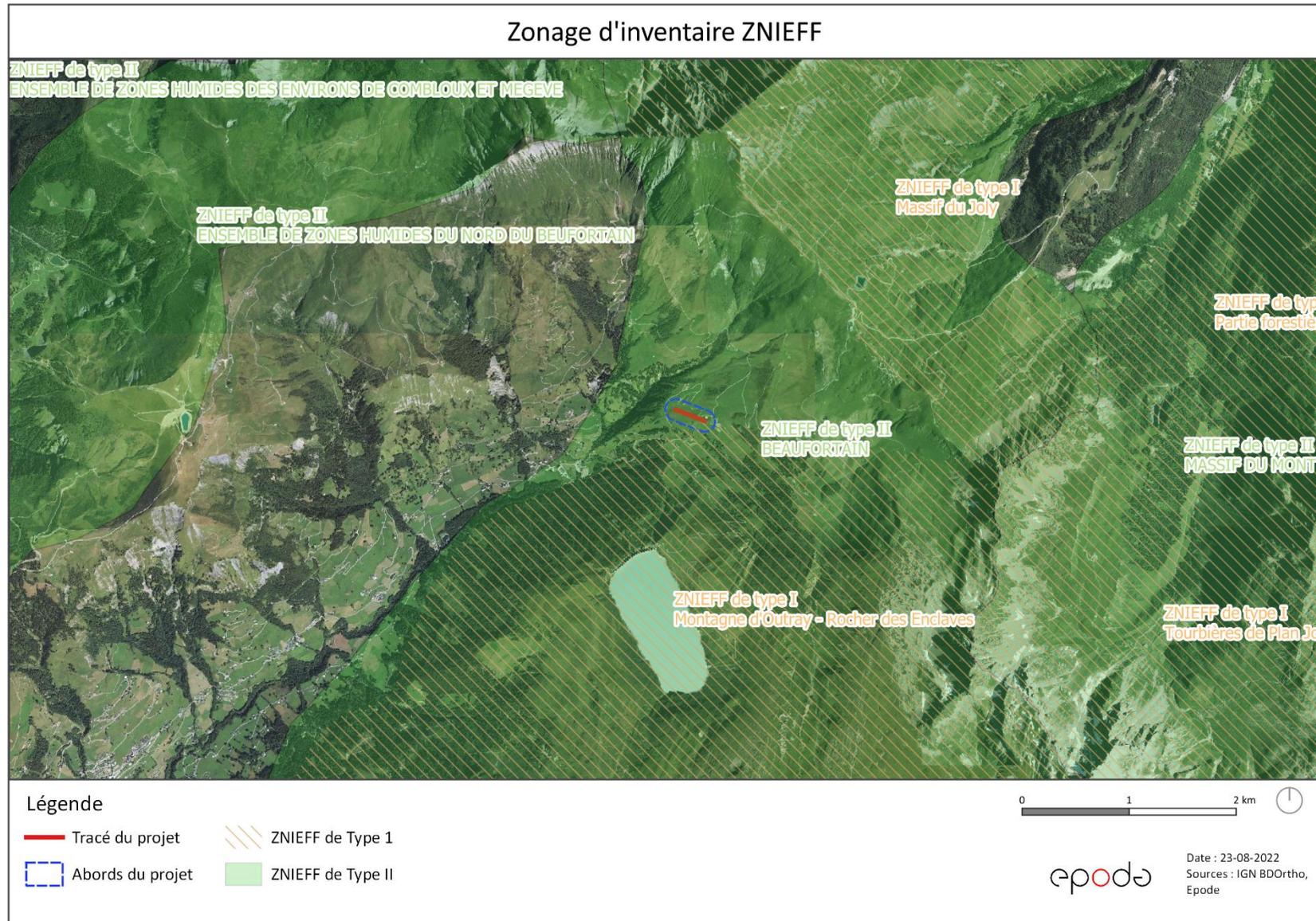
Date : 06-09-2022
Sources : IGN
BDOrtho, Epode

Les zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Deux ZNIEFF sont concernées par les zones de projet ou les itinéraires (voir cartographie ci-dessous).

La zone de projet est concernée par la ZNIEFF de type II n°820006897 « Beaufortain ». La ZNIEFF de type I n°820031366 « Montagne d'Outray – Rocher des Enclaves » se trouve en limite du tracé et dans les abords du projet.

ZNIEFF	Distance par rapport à la zone d'étude (km)
ZNIEFF de type II n°820006897 « Beaufortain »	0 km
ZNIEFF de type I n°820031366 « Montagne d'Outray – Rocher des Enclaves »	0 km



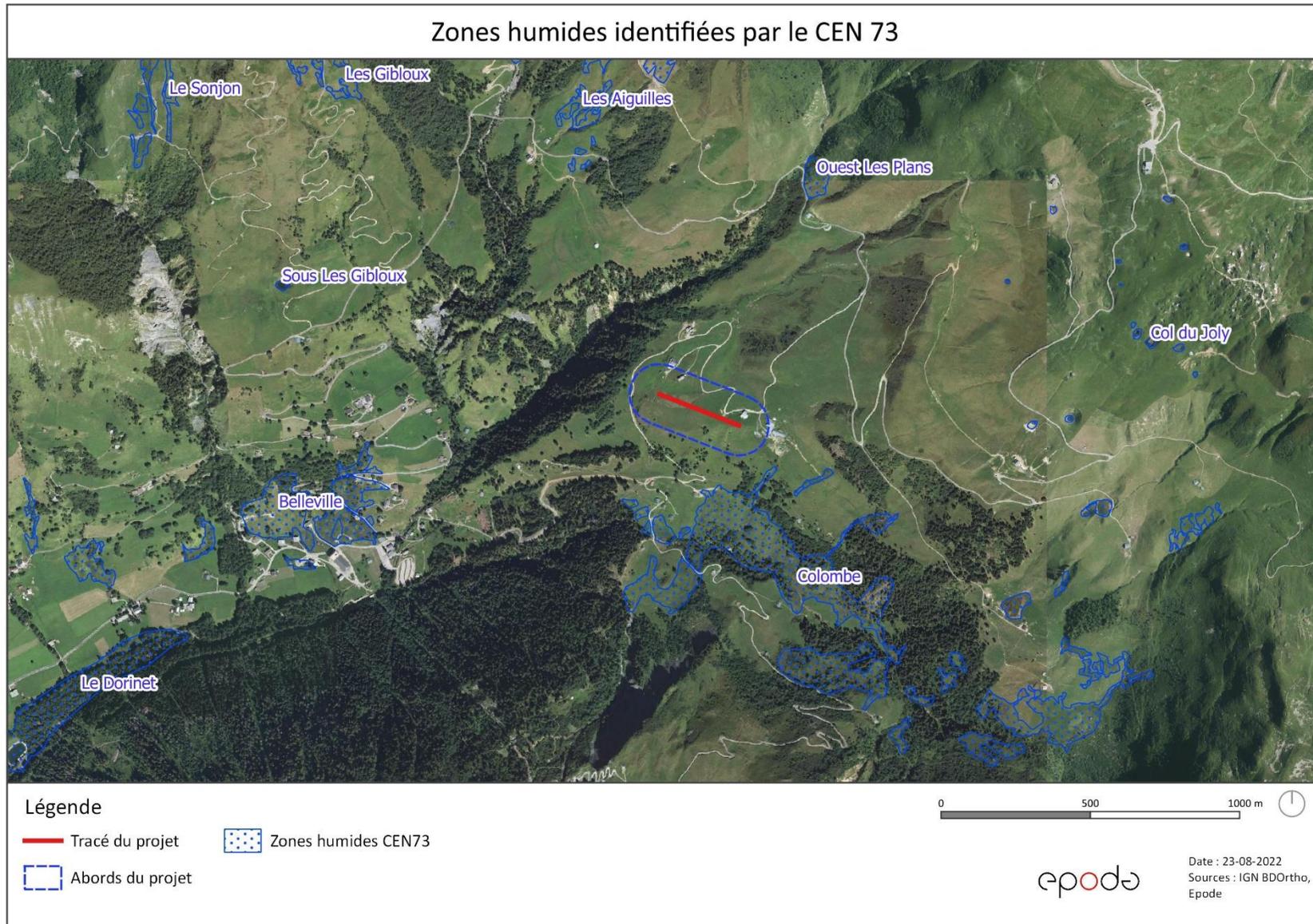
Les zones humides

De nombreuses zones humides sont répertoriées par l'inventaire départemental du CEN 73 à proximité de la zone de projet (voir carte suivante).

Aucune zone humide n'est concernée par le tracé du téléski.

La zone humide la plus proche de la zone de projet se situe à environ 200m au sud. Il s'agit de la zone humide « Colombe » qui s'étend sur 28,5 ha.

Aucune nouvelle zone humide n'a été observé lors des prospections de terrain.



2.3.2. Expertise écologique

Méthodologie

Le site de projet a fait l'objet de plusieurs passages d'inventaires par plusieurs écologues comme suit :

06/07/2022 : deux écologues botanistes : inventaires flore, habitats naturels et zone humide

13/07/2022 et 06/09/2022 : 3 écologues faunistes : inventaire faune invertébrée, herpétofaune, avifaune et mammifère (hors chiroptères car habitats non favorables)

Habitats naturels

Les habitats naturels sur la zone de projet ont été répertoriés selon la typologie **Corine Biotopes**.

La zone de projet est concernée principalement par des **prairies à fourrage des montagnes** (Code Corine Biotope 38.3). Ces prairies de fauche et de pâture des montagnes sont riches en graminées et en hautes dicotylédones. Les sols sont souvent profonds et souvent enrichis par la fumure du bétail. Des patchs de **communautés alpines à Patience** (37.88) sont présents le long du tracé. On parle aussi de reposoirs à Rumex. Des **pâturages à Liondent hispide** (36.52) sont en présence en mélange avec les prairies à fourrage sur une partie de la zone d'étude.



Prairies à fourrage des montagnes x communautés alpines à Patience (38.3 x 37.88) et pâturage à Liondent hispide à droite (36.52) sur la zone d'étude, Epode, 6 Juillet 2022

La zone de projet est principalement concernée par des prairies à fourrage des montagnes.

Flore

Les données issues des sites Open Obs et Biodiv'AURA n'indiquent aucune espèce réglementée ou protégée dans la zone de projet.

De plus, l'inventaire réalisé par Epode dans la zone d'étude a montré l'absence d'espèces réglementée ou protégée dans la zone d'étude.

Aucune espèce protégée n'a été observée dans la zone de projet.

Faune

Les données issues des sites Open Obs et Biodiv'AURA n'indiquent aucune espèce réglementée ou protégée dans la zone de projet.

Lors des journées de terrain, aucune espèce d'insectes protégée n'a été inventoriée.

Les milieux de la zone d'étude étant pâturés, une très faible diversité en insectes a été observée.

Concernant l'avifaune, trois espèces ont été identifiées dans la zone d'étude et/ou l'aire d'étude rapprochée.

La **Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*)** est une espèce patrimoniale pouvant présenter un enjeu local de par ses statuts de conservation (VU à l'échelle nationale). Cependant, les milieux de la zone d'étude ne sont pas favorables à sa reproduction et celle-ci a été observée en l'absence de comportement de reproduction, c'est pourquoi cette espèce ne présente pas d'enjeu spécifique dans la zone d'étude.

Les statuts de ces espèces sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	PC ⁷⁴	Statut conservation 74	LR Région (sédentaire ou en nidification)	LR France	LR Europe	ZNIEFF (Zone biogéographique Alpien)	Protection nationale	Protection européenne (DO)
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba (Linnaeus, 1758)</i>	-	-	LC	LC	LC	-	Article 3	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus (Linnaeus, 1758)</i>	-	-	LC	NT	LC	-	Article 3	-
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina (Linnaeus, 1758)</i>	5	LC	LC	VU	LC	-	Article 3	-

Liste des espèces d'oiseaux observées (Source : EPODE)

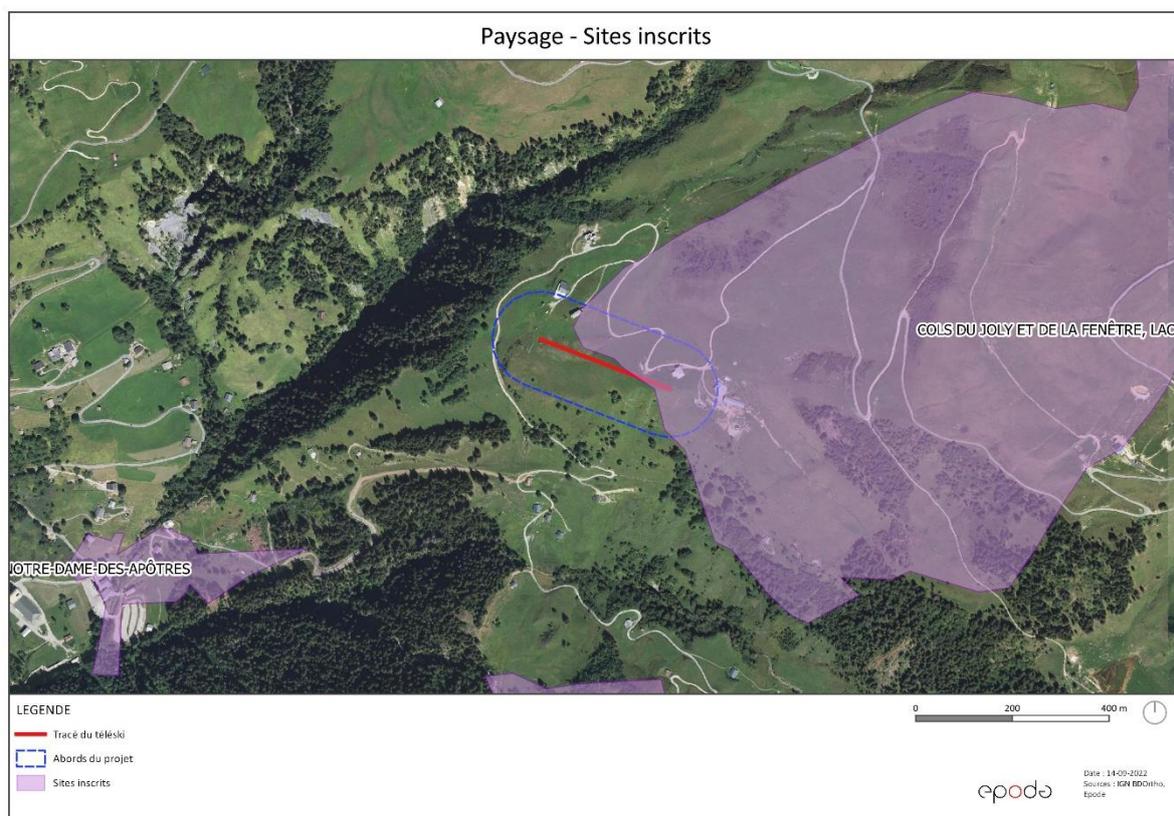
Compte-tenu des milieux présents dans la zone d'étude, aucune des espèces inventoriées n'est susceptible de s'y reproduire.

La Linotte mélodieuse a été inventoriée dans la zone d'étude, cependant celle-ci n'est pas susceptible de se reproduire dans la zone d'étude. Il n'existe donc aucun enjeu spécifique sur la faune pour ce projet.

2.4. Paysage

Le projet se situe dans un site inscrit pour le paysage. « Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé. » (*culture.gouv.fr*) Il s'agit des cols du Joly et de la Fenêtre, Lac de la Girotte et ses abords (132SI08).

La carte ci-dessous localise les sites inscrits autour de la zone de projet.

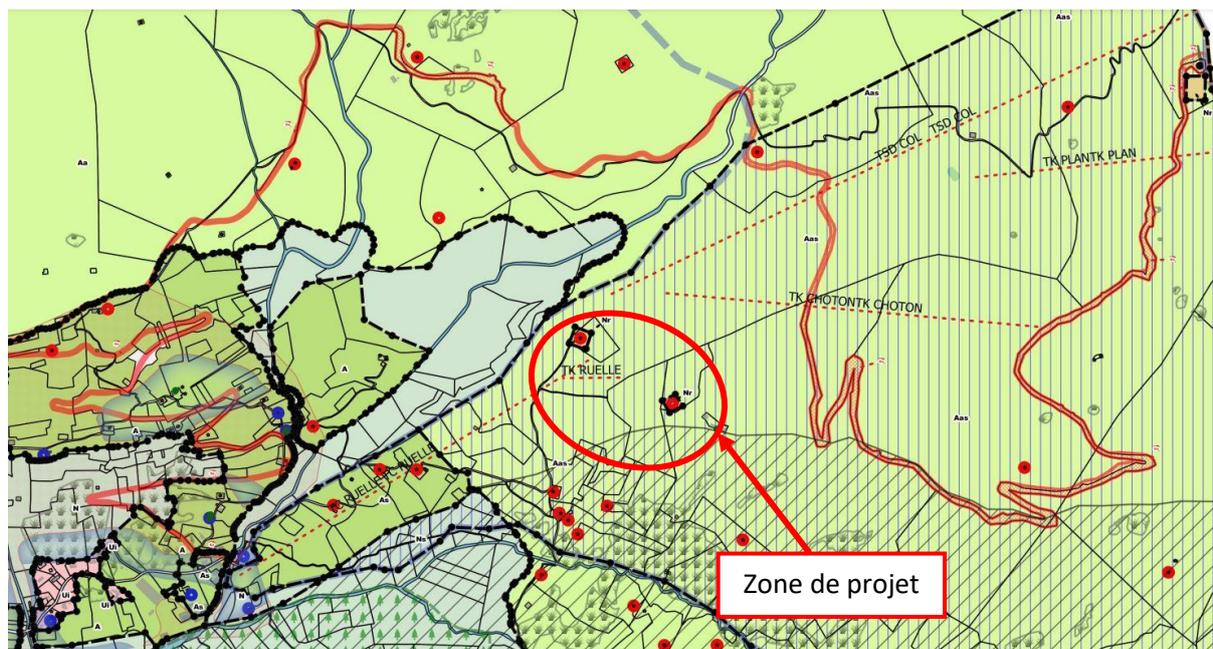


Le projet ne se situe pas au sein d'un site classé pour le paysage et aucun monument historique n'est présent à proximité. Le projet n'est pas de nature à modifier la zone paysagèrement.

2.5. Document d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de Hauteluce a été approuvé le 22/09/2021.

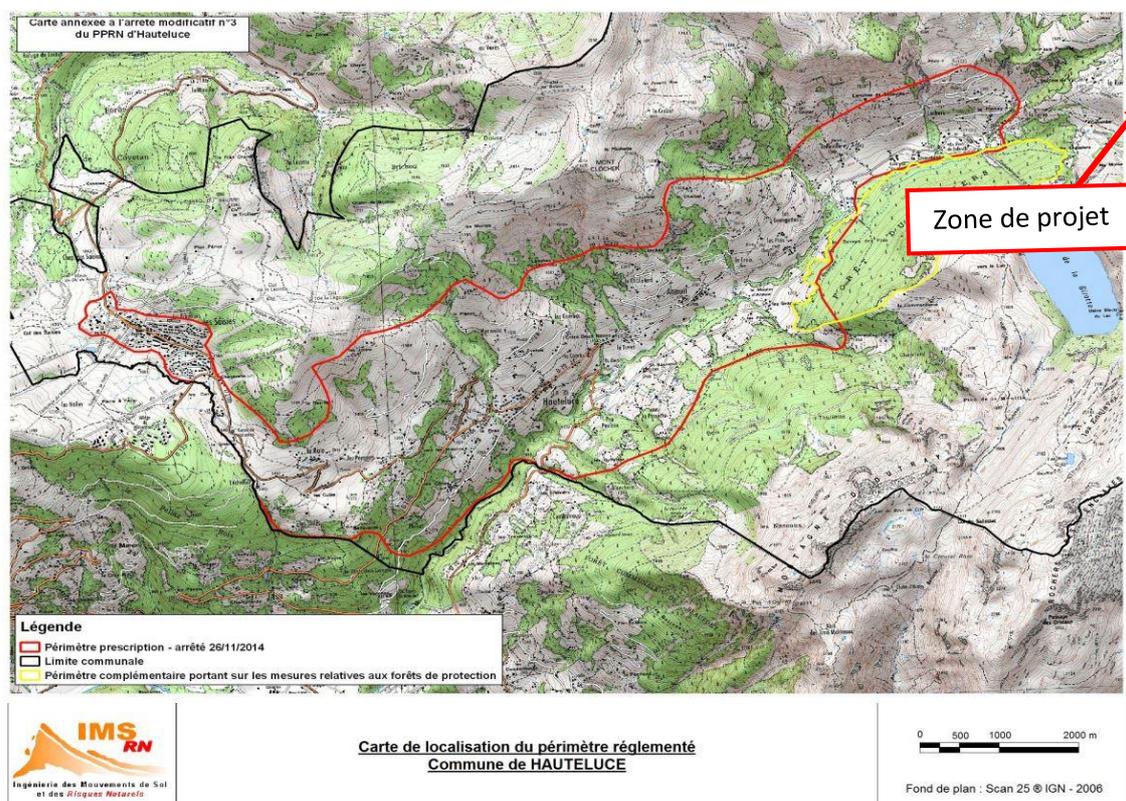
La zone de projet se situe dans la zone « Aas » : zone agricole d'alpage couverte par le domaine skiable.



Extrait du plan de zonage du PLU de Hauteluce (Source : mairie-hauteluce.fr)

2.6. Les risques naturels

La dernière modification du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de Hauteluce a été approuvée le 7 janvier 2020.



Extrait du PPRN de Hauteluce, source : savoie.gouv.fr

La zone de projet ne se situe pas dans le périmètre réglementé par le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de Hauteluce.

Le PPRN de Hauteluce possède plusieurs risques qui sont les suivants :

- Les affaissements-effondrements
- Les avalanches
- Les crues torrentielles
- Les éboulements
- Les glissements de terrain
- Les ravinements

La zone de projet ne se situe pas dans les cartes associées à ces risques. Aucun risque naturel en particulier n'est à signaler au niveau du secteur de la Ruelle.

3. SYNTHÈSE

La zone de projet est :

- située hors zonages réglementaires.
- Située dans une ZNIEFF de Type 1 et en limite de ZNIEFF de Type 2.
- Constituée majoritairement par des prairies à fourrage des montagnes en mélange avec des communautés alpines à Patience et des pâturages à Liondent hispide.

La zone de projet n'est pas :

- traversée par des cours d'eau expertisés par la DDT 73.
- concernée par des zones humides.

Aucune espèce floristique protégée n'est présente dans la zone d'étude.

Aucune espèce patrimoniale de la faune invertébrée n'est présente dans la zone d'étude.

Le projet n'est pas de nature à avoir une incidence sur les espèces de l'avifaune inventoriées, car aucune des espèces ne se reproduit dans la zone d'étude.

Le projet n'est pas de nature à créer un nouveau risque naturel.